

REUNION DU CONSEIL DU VENDREDI 24 MAI 2013

Le vingt-quatre mai deux mille treize, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de Berchères-sur-Vesgre se sont réunis sous la présidence de M. Pascal Philippot, Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, M. GIRAULT Bruno, M. LECOEUR Jean-Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme MAC DAID Emma, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, Mme DUTHION Elisabeth, M. BÜHL Hartmut, M. PRUVOST Laurent

Procurations :

Mme MASSUARD Frédérique à Mme DONZIER Emmanuelle

Absent :

M. GALINIER-WARRAIN Gilles

Mme DAUSEND Sandra est élue secrétaire.

Convocation du 18 mai 2013

Ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- **Délibération n°05-24/05/13 : la commune se constitue partie civile dans le cadre du contentieux avec Monsieur ROUSSEL.**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité
Approuve l'ajout d'un point à l'ordre du jour de cette séance

INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS

FINANCES

INFORMATION : Le maire informe le Conseil de la démission de Madame Colette THIEBAUT.

Compte tenu de son désaccord sur le budget communal voté lors du précédent conseil pour lequel elle s'était abstenue, Madame Colette THIEBAUT a fait part de sa décision de démissionner en adressant le 14 avril un courrier à Monsieur le Préfet et justifiant sa position.

Elle en a informé ensuite le maire en lui remettant en mains propres la copie de ce courrier.

Le maire transmet à chacun des conseillers une copie du document ainsi que la réponse du Sous Préfet prenant acte et acceptant cette décision en date du 29 avril 2013.

DELIBERATION N°01-24/05/13 : 6 contre (Gérard Bolac, Patrick Mouchard, Bruno Girault Emmanuelle Donzier, Frédérique Massuard, Laurent Pruvost), 3 abstentions (Emma Mac Daid, Elisabeth Duthion, Hartmut Buehl) et 4 pour (Pascal Philippot, Jean-Marie LecoEUR, Danièle Ryckeboer, Sandra Dausend).

Le conseil municipal ne donne pas l'autorisation à Monsieur le Maire de reverser une participation de 50.00 € (cinquante euros) au cadeau de départ du trésorier Monsieur JOSSE.

DELIBERATION N°02-24/05/13 : à l'unanimité. Compte tenu de la période particulièrement favorable pour les taux d'emprunt, période qui risque de ne pas se prolonger, le Maire propose au Conseil de souscrire à un emprunt à taux fixe de 300 000 €, et ainsi poursuivre la politique sécuritaire et de préservation du patrimoine.

De plus, des subventions ont été sollicitées et acceptées aussi bien par l'Etat que par le Département pour la RD 933. Cela nécessite maintenant une mise en route du projet avant la fin de l'année.

Plusieurs établissements ont été consultés.

Après discussion et négociation, la Banque Postale propose la meilleure offre avec un taux fixe de 3.23 % sur 14 ans.

Le Maire propose donc d'adopter la délibération suivante :

Le quorum étant atteint, le Maire peut délibérer.

Mme Mme DAUSEND Sandra est élue secrétaire de séance.

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2012-01 attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 300 000 €
Durée du contrat de prêt : 14 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 300 000,00 €
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 24/07/2013 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,23 %
Base calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 300 €

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus, à intervenir avec La Banque Postale et est

habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT**

PATRICK MOUCHARD

INFORMATION : Le contrat de location du photocopieur de la mairie venant à expiration en janvier 2014, plusieurs offres sont demandées à diverses entreprises afin d'établir la meilleure proposition.

INFORMATION : Titularisation au 1^{er} mai 2013 de Madame ISMÄEL Stéphanie.

INFORMATION : Révision du logement C au 1^{er} mai 2013, du logement E au 1^{er} juillet 2013, et du logement A au 1^{er} août 2013.

Le dernier appartement à ce jour n'est pas loué.

**CULTURE, MANIFESTATIONS,
ASSOCIATIONS**

EMMANUELLE DONZIER

DELIBERATION N°03-24/05/13 : à l'unanimité : vote des subventions aux associations.

ASB	722 €
Anciens combattants	360 €
Les pêcheurs Berchériens	842 €
Pitchoun'co	286 €
Spartak	En attente du bilan
Village en fête	En attente de l'AG extraordinaire.
Couleurs d'écoles	1 148 €
L'Amicale de Saint Ouen Marchefroy	250 €
Association de jumelage	772 €

Pour information : Subventions déjà votées : Patinoire d'Anet, Harmonie de Bû et Musique de Boissets.

En attente : Corentin HANQUIER qui renouvelle une demande de subvention pour une nouvelle participation au Read 4LTROPHY à laquelle il projette de concourir comme la fois précédente dans un but humanitaire.

INFORMATION : Cluedo le 15 juin prochain : 6 équipes sont déjà en place sur les 10 prévues.

INFORMATION : Demande de volontaires pour l'association Villages en fête.

Suite à l'assemblée générale du 14 mai dernier et à la démission de la Présidente et du Bureau, aucun volontaire ne s'est présenté pour reconstituer une équipe.

Une assemblée générale extraordinaire aura lieu mardi 28 mai 2013. Faute de volontaire, le devenir de l'association sera des plus incertains.

Vendredi 7 juin, un spectacle est prévu pour les petits de maternelles et les grandes sections.

COMMUNICATION

GERARD BOLAC

INFORMATION : les prochaines brèves sortiront le 1^{er} juillet prochain.

A voir un contrat PROXI pour distribuer les prochaines brèves.

Cette prestation serait de l'ordre d'environ 40 € par distribution, cette formule permettrait de ne plus mobiliser notre personnel.

DELIBERATION N°04-24/05/13 : à l'unanimité. Le conseil municipal autorise de confier une mission d'étude à la société publique Habitat Eurélien, pour la réalisation d'une pré-étude d'une opération immobilière sise sur la parcelle cadastrée AD 248 en vue de construire des logements locatifs pour personnes âgées et/ou jeunes ménages ou compléter par un cabinet médical ou un commerce.

Cette opération pourrait être étudiée et/ou rattachée dans un cadre aménagement cœur de village pouvant être subventionnée par la Région.

Le conseil municipal accepte cette étude sous réserve d'aucune incidence financière et d'aucun engagement de la commune.

INFORMATION : Compte rendu de la réunion du 29 avril dernier concernant la piste cyclable : il a été demandé que le cahier des charges et le détail descriptif des travaux à exécuter soient plus précis et plus détaillés par commune, chacune ayant ses spécificités.

Elaboration d'un 2^{ème} cahier des charges de l'appel d'offres.

Le but serait que l'appel d'offres soit lancé avant fin juin, pour la mise en route des travaux avant l'automne.

INFORMATION : Réunion à Gilles le 31 mai avec les maires du canton à l'initiative du Sous-Préfet et du Conseil Général pour l'aménagement, dans des opérations cœur des villages, de logements locatifs.

JURIDIQUE

Frédérique MASSUARD
et Gilles GALINIER-WARRAIN

INFORMATION : Dossier ROUSSEL. Procédure en cours : convocation au Tribunal Correctionnel le 5 juin, suite au dépôt de plainte par la mairie pour le non respect du permis de construire.

DELIBERATION n°05-24/05/13 : à l'unanimité. La commune décide de se constituer partie civile dans le cadre du contentieux ayant pour objet la construction d'un bâtiment d'habitation ne respectant pas le permis de construire déposé par Monsieur ROUSSEL, et ceci n'ayant pas respecté et donné suite aux accords passés lors de la procédure de conciliation. Conformément à la délibération du 04 avril 2008 portant délégation au Maire pour intenter toute action en justice, le Conseil confirme sa volonté de poursuivre Monsieur ROUSSEL, et à ce titre, lui donne son accord pour se faire assister dans cette procédure par Maître Christophe SOVRAN-CIBIN, avocat à la cours d'appel de Versailles, pour représenter et défendre la commune.

TRAVAUX

Pascal PHILIPPOT

DELIBERATION N°06-24/05/13 : à l'unanimité. Fin de la 3^{ème} tranche en ce qui concerne le changement des plaques de rue de la commune.

DELIBERATION N°07-24/05/13 : à l'unanimité. L'Abris bus de la Ville l'Evêque a été remis en état. Celui de la mairie va être ouvert, réaménagé et rendre ainsi ce lieu moins insalubre, et plus accueillant pour les jeunes qui prennent le car.

Le conseil municipal donne son accord pour que la réfection du 2^{ème} abris bus soit effectuée et espère que l'attitude de certains jeunes qui squattent ce lieu régulièrement avec leurs mobylettes et le transforment en urinoir cessera.

DELIBERATION N°08-24/05/13 : 12 pour et 1 contre (Laurent Pruvost).

L'état du carrelage de la salle polyvalente devient problématique et dangereux ; il est proposé de le recouvrir de lames, type parquet, adaptées aux circulations intenses (type centres commerciaux, salle des fêtes etc).

A la majorité le conseil adhère à ce projet.

DELIBERATION N°09-24/05/13 : à l'unanimité. Appel d'offres concernant le ravalement de l'église. Finalisation de l'appel d'offres pour le ravalement extérieur de l'église et pour les grilles qui protègent les vitraux. L'AO pourrait être lancé courant juin pour un démarrage des travaux en septembre. Les demandes de subventions ont déjà été effectuées et acceptées.

INFORMATION : Commencement des travaux de rénovation Rue Neuve au 13 mai. Le travail avance bien et est propre. Les coffrets en bois EDF ne sont pas encastrés et ne sont pas conformes aux plans. Ils seront donc mis en place correctement.

INFORMATION : Mise en place de bornes et de barrières Rue du Mesnil Simon et Rue de Normandie. Il est précisé que les barrières ne seront pas mises devant les habitations des riverains, pour que chacun puisse se garer pour rentrer chez lui. De plus, celles-ci seront suffisamment espacées pour donner un aspect signalétique des zones piétonnes sans trop impacter l'environnement et gêner les riverains. Le conseil demande aux riverains d'être suffisamment respectueux et citoyen pour ne pas stationner et laisser la libre circulation des piétons.

INFORMATION : L'eau et l'électricité seront remis en service au stade. Un rendez-vous avec les entreprises est programmé lundi.

Le maire fera en sorte que ces prestations soient les moins onéreuses possibles pour la commune. Néanmoins, aujourd'hui, les performances du Spartak de Berchères et son ouverture aux jeunes nécessitent certains équipements sanitaires indispensables.

Les membres du Spartak donneront de leur temps à la remise en état des vestiaires et des équipements. L'aménagement des buttes paysagères est en cours, et devrait se terminer à l'automne et ainsi permettre en végétalisant cet ensemble à commencer à lui donner l'aspect de parc envisagé.

Le CAUE et le SIPAD sont impliqués à la demande du Maire dans la réalisation de cet aménagement.

CIMETIERE

Danièle RYCKEBOER

INFORMATION : Les deux piliers de chaque côté du portail du cimetière présentent de plus en plus de désordre et empêchent depuis un certain temps la fermeture de la grille.

Les travaux de réfection vont être entrepris.

Ces travaux ayant été aussi programmés dans le budget, le conseil demande à l'unanimité que les travaux soient effectués.

DIVERS

Pascal PHILIPPOT

INFORMATION : Commune non retenue pour le tirage au sort des jurés d'assises 2014.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Danièle RYCKEBOER

INFORMATION : Fête des mères le samedi 25 mai prochain, 8 enfants. 2 arbres ont été plantés et les mamans recevront un rosier.

JUMELAGE

Hartmut BÜHL

INFORMATION : Organisation du 14 juillet.

La préparation est en cours. Ils seront environ 40 personnes d'Allemagne à y participer. Une réunion est prévue le 31 pour fixer le programme. Au cours de cette réunion, sera définie l'organisation des festivités du 13 juillet, l'AJB se chargeant de celle-ci. De même, le thème de l'apéritif offert par les conseillers sera choisi.

SYNDICATS

SIRP

Un comité de pilotage est mis en place une fois par semaine, pour organiser au mieux la rentrée scolaire 2013/2014.

Plusieurs intervenants sont d'ores et déjà volontaires et un document sera finalisé au plus tard le 20 juin pour une inscription à la rentrée.

D'ores et déjà les modifications des rythmes scolaires impacteront le budget de la commune d'environ 12000 € pour cette année.

SIPAD : Monsieur le Maire est élu titulaire du SIPAD à la place de Madame THIEBAUT.

SYROM :

SITED :

DELIBERATION N°10-24/05/13 : à l'unanimité. Adhésion de la commune de Courgent.

Par délibération n°2013-8 du 10 avril 2013, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Transports des élèves de Dreux (SITED) s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de COURGENT (78).

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, les Conseils Municipaux doivent être consultés et en délibérer dans un délai de trois mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification suivante des statuts du SITED :

Article 1 : Adhérents

« Dans les Yvelines : Boissets, Civry la Forêt, Condé sur Vesgre, Courgent, Gresse, Houdan, Maulette, Richebourg, Tacoignières ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification des statuts du SITED.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

DELIBERATION N°11-24/05/13 : à l'unanimité. Désignation d'un Conseiller communautaire ainsi que son suppléant conformément aux statuts qui ont été adoptés pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

Conseiller communautaire titulaire : Monsieur Pascal PHILIPPOT

Conseiller communautaire suppléant : Monsieur Patrick MOUCHARD

DELIBERATION N°12-24/05/13 : à l'unanimité : Modification des statuts de la communauté de communes des villages du drouais comme suit :

Article 1^{er} : Les statuts communautaires au titre des compétences optionnelles sont modifiés comme suit conformément à la délibération n°2012-10-06 du 29 octobre 2012 :

III - Environnement

1- Mise en place d'un service public d'assainissement non Collectif qui assure le contrôle des installations et « la réhabilitation des installations présentant un danger pour la santé ou l'environnement ».

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la modification de ces statuts.

VAUCOULEURS :

Vaucouleurs: réunion du 28/03/2013: 640 000 € disponibles en fonds propres pour travaux réalisables.

Faire rapidement le point sur les travaux éventuellement à venir sur la RD 933 avant les travaux de voirie.

Berchères: Fuite importante rue de Rouvres à l'angle de la rue des Marronniers : tuyau éclaté. Après analyse pas d'explication à ce problème car canalisation pvc de bonne qualité et pas trop de pression : remise en état terminée.

Vote du budget primitif 2013.

AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE

Radio relève : pas de tel relevé tant que la norme n'est pas définie (en cours par GRDF et AFNOR).

BASSE-VESGRE :

DECISIONS MUNICIPALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.

Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 12 novembre 2010.

La séance est levée à 22h55